

Rapport n°2

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 14 mars 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Biodiversité / Dépôts de candidature du Parc naturel régional de Lorraine à l'Appel à Candidature de la Région Grand Est, intitulé « Accompagnement des porteurs de projets éligibles au FEADER Agroforesterie pour 2024-2027 » et à l'appel à projet « Déclinaison du Pacte en faveur de la haie, volet animation ».

Depuis 1994, le Parc naturel régional de Lorraine tente d'enrayer le déclin de l'arbre dans le paysage, tant sous la forme de haies, d'alignement d'arbres que d'arbres isolés.

Les actions ont débuté par le Plan de Développement Durable, puis se sont poursuivies par un programme « renaturation » du Parc jusqu'en 1997. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et les Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER) ont pris le relais. Désormais, ce sont Mesures Agri Environnementales. Le Parc a, ainsi, toujours su saisir les opportunités financières pour aider les exploitants et les communes à maintenir l'arbre et les haies, sous toutes leurs formes, dans nos paysages.

Depuis 2015, l'ensemble des actions en faveur de l'arbre se décline au travers des politiques Trames Verte et Bleue décrites dans la Charte du Parc (2015-2030).

Depuis plusieurs années, la dynamique a repris en particulier au travers des fonds de la Région, via l'AAP TVB ou le programme annuel d'actions du Parc, mais aussi par des dépôts de dossiers annuels auprès de l'AFAC (Association Française Arbres Champêtres) et via le TEPCV de 2017 à 2019.

Depuis 2017, le Parc s'est beaucoup investi pour sensibiliser le monde agricole à l'agroforesterie par des journées d'information mais aussi par de nombreux diagnostics techniques aboutissant à des actions concrètes de plantations pour 14 exploitations, résultat d'un accompagnement complet débouchant sur des projets « clés en main ». En 2019, les premiers projets d'agroforesterie sont réalisés et près de 18 km de haies sont plantés (6 à 7 fois plus que les précédentes années).

Dans le cadre du Plan de Relance, et afin de faire émerger des projets d'investissements de plantation de haies sur les surfaces agricoles en région Grand Est, la DRAAF a lancé un AAP, en 2021, pour sélectionner des structures animatrices de mise en œuvre du dispositif « Plantons des Haies » sur son territoire. Dans la continuité de son action, le PnrL a porté un dossier, ce qui a permis de financer le poste d'un poste d'animateur.

En 2022/2023, ce sont plus de 15 km de haies et 1 500 arbres intra parcellaires qui ont pu être plantés grâce à ces différents dispositifs.

Considérant le succès du plan de relance, la Région Grand Est, soutenue par l'Agence de l'Eau, a repris l'action de l'Etat et l'a prolongée, au travers des mesures FEADER et d'un appel à candidatures destiné à accompagner les porteurs de projets éligibles au FEADER, pour 2023-2024.

Le PnrL a candidaté afin de finaliser les dossiers engagés avec les exploitants en 2022, et pour accompagner ceux qui le souhaitent en 2023 et 2024.

Afin de poursuivre cette dynamique, le PnrL propose de déposer sa candidature, dans le prolongement du FEADER précédent, mais pour la période 2024-2027.

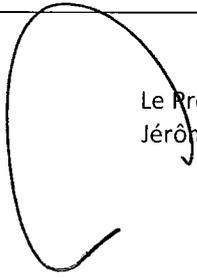
En plus de ce programme FEADER, le Parc s'inscrira également dans la déclinaison régionale du « Pacte en faveur de la haie ». Ce dispositif national constitue une continuité du Plan de relance, et permettra le financement de projets de plantations, d'actions de sensibilisation et de conseils en gestion durables des haies.

Les plantations de structures végétales, sur le territoire du Parc, dans le cadre de ces AAP seront donc en cohérence avec les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel de son territoire. L'animateur permettra la réalisation de projets de plantation prenant en compte les enjeux de la Trame verte et bleue du Parc, les qualités paysagères du territoire du Parc, tout en les intégrant dans son contexte paysager et en prenant en considération les points de vue, les sentiers de randonnée et le petit patrimoine bâti.

Une réponse positive à ces Appels à candidatures permettra de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet du territoire dans leurs projets de plantations de haie et d'arbres-intraparcéaires, et de financer une partie du poste du chargé d'étude et animation du projet « Plantons des haies ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé,

- **D'APPROUVER** le dépôt du dossier de candidature du Parc naturel régional de Lorraine à l'appel à candidature « Accompagnement des porteurs de projets éligibles au FEADER Agroforesterie pour 2024-2027 » de la Région Grand Est,
- **D'APPROUVER** le dépôt du dossier de candidature du Parc naturel régional de Lorraine à l'appel à projet « Déclinaison du Pacte en faveur de la haie, volet animation »,
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président,
Jérôme END.